



Le 10 mars 2020

PNE-399

**Contrat de travail jusqu'au 30 juin 2020 avec possibilité de
prolongation
PSYCHOÉDUCATRICE OU PSYCHOÉDUCATEUR
Temps plein – 35 heures par semaine (100 %)
Services éducatifs**

Nature du travail

L'emploi de psychoéducatrice ou psychoéducateur comporte plus spécifiquement des fonctions de prévention, de dépistage, d'aide, d'accompagnement et d'évaluation des difficultés d'adaptation et des capacités adaptatives des élèves qui présentent ou qui sont susceptibles de présenter des difficultés d'adaptation, ainsi que de détermination d'un plan d'intervention psychoéducative et sa mise en œuvre, dans le but de réunir les conditions favorables à l'adaptation optimale de l'élève, au rétablissement et au développement de ses capacités adaptatives et de son autonomie, en interaction avec son environnement. La personne titulaire du poste assume un rôle conseil et de soutien auprès des intervenantes et intervenants scolaires et des parents.

Attributions caractéristiques

Sous l'autorité de la direction du service, la personne titulaire du poste participe à l'élaboration et la mise en application du service de psychoéducation tout en respectant les encadrements éducatifs et administratifs, tant au niveau des établissements que de la commission scolaire.

Elle contribue au dépistage et à la reconnaissance des élèves vivant des difficultés, et ce, dans une optique de prévention et d'intervention; elle planifie et effectue l'évaluation des difficultés d'adaptation et des capacités adaptatives des élèves, notamment de l'élève handicapé ou en difficulté d'adaptation, et de l'élève atteint d'un trouble mental ou neuropsychologique attesté par un diagnostic ou une évaluation effectuée par une ressource professionnelle habilitée à le faire, afin de préciser le profil de fonctionnement de l'élève et ses besoins au plan psychosocial; elle recueille auprès des intervenantes et intervenants scolaires ou externes et des parents des renseignements pertinents, sélectionne et utilise les tests appropriés, effectue des entrevues et procède à des observations et à l'analyse des données, dans le cadre de la détermination d'un plan d'intervention pour répondre aux besoins de l'élève.

Elle participe avec l'équipe multidisciplinaire à l'élaboration et la révision du plan d'intervention de l'élève en y intégrant, s'il y a lieu, son plan d'action; elle participe au choix des objectifs et des moyens d'intervention; elle collabore avec les autres membres de l'équipe à la concertation et la coordination des interventions et à l'évaluation de l'atteinte des objectifs.

Elle participe avec les enseignantes et enseignants à l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies et projets visant à aider les élèves qui présentent ou qui sont susceptibles de présenter des difficultés d'adaptation.



Elle accompagne et conseille les autres intervenantes et intervenants scolaires et les parents d'élèves en difficulté d'adaptation; elle leur propose des stratégies pour intervenir auprès de ces élèves et les guide dans le choix d'attitudes et d'approches pour favoriser le développement de comportements sociaux souhaitables et de compétences adaptatives; elle planifie, organise et anime des activités de formation.

Elle planifie, organise et anime, en collaboration avec d'autres intervenantes et intervenants scolaires ou externes, des activités auprès de groupes classes ou des groupes d'élèves présentant des difficultés communes ou des problématiques particulières.

Elle conçoit, adapte ou élabore du matériel en fonction des besoins et des capacités des élèves présentant des difficultés d'adaptation.

Elle conseille le personnel d'encadrement, rédige des rapports d'expertise, d'évaluation, de bilan et d'évolution de situation et fait les recommandations appropriées pour soutenir la prise de décision.

Elle conseille et soutient les intervenantes et intervenants scolaires en matière d'intégration d'élèves en classe ordinaire; elle leur propose des moyens d'intervention ou des activités appropriées à la situation de l'élève.

Elle établit et maintient une collaboration et des liens avec les organismes partenaires; elle communique avec les autres intervenantes et intervenants concernés pour obtenir ou fournir des avis et des renseignements; elle peut diriger l'élève ou ses parents vers des ressources appropriées à la situation et aux besoins.

Elle peut être appelée à intervenir pour aider à désamorcer des situations de crise ou d'urgence et proposer des pistes de solution.

Elle prépare et assure la mise à jour des dossiers selon les normes propres à la profession et les règles définies par la commission scolaire; elle rédige des notes évolutives ou des rapports d'évaluation d'étape, de fin de processus et de suivi de ses interventions.

Qualifications requises

Être membre de l'Ordre des psychoéducateurs et des psychoéducatrices du Québec.

Salaire : Entre 25,25 \$ et 45,22 \$ l'heure.

La Commission scolaire de Saint-Hyacinthe applique un programme d'accès à l'égalité en emploi et invite les femmes, les membres des minorités visibles, les membres des minorités ethniques et les autochtones à présenter leur candidature.

Les personnes handicapées qui le désirent peuvent recevoir l'assistance pour des mesures d'adaptation pour le processus de présélection et de sélection : srh-dotation-soutien-pne@cssh.qc.ca.

Faire parvenir votre candidature au:
Service des ressources humaines
Madame Isabelle Chopin, conseillère en gestion du personnel
Télécopieur : (450) 771-7102 / Courriel : srh-dotation-soutien-pne@cssh.qc.ca